

CENAL
Société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €
Siège social : 6, rue Paul Baudry 75008 Paris
521 392 449 RCS Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois juin, à 10 heures,

Les associés de la société CENAL se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation régulière du président de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes et affectation du résultat,
- rapport spécial du président,
- quitus au président,
- pouvoirs.

Monsieur Pierre Prioux, en sa qualité de président de la Société, préside la séance. Une feuille de présence a été établie.

Il constate que :

- Madame Alexandra Prioux, détentrice de la nue-propiété de 13.500 actions participe à la réunion sans droits de vote,
- Monsieur Vincent Prioux, détenteur de la nue-propiété de 13.500 actions participe à la réunion sans droits de vote,
- Monsieur Pierre Prioux, détenteur de l'usufruit de 27.000 actions et la pleine propriété de 2.999 actions représente 99,99% des droits de vote,
- La société NEY, représentée par Monsieur Pierre Prioux, détentrice de la pleine propriété d'une action, représente 0,01% des droits de vote.

Le président de séance constate que les associés présents totalisent les 30.000 actions composant le capital. Il déclare alors que l'assemblée satisfait au quorum requis et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après quelques échanges sur l'activité en cours, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 et les opérations afférentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit une perte de 824.463 €, au poste « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du président, l'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du code de commerce au cours de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus de l'exécution de son mandat au président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

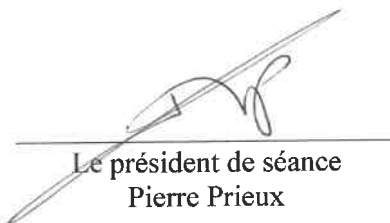
*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, le président de séance lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance.



Le président de séance
Pierre Prieux

Désignation de l'entreprise : CENAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 6, rue Paul Baudry 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET*

5	2	1	3	9	2	4	4	9	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le,							
				3	1	1	2	2	0	2	4
				Brut		Amortissements, provisions		Net			
				1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU						
Immobilisations en cours		AV		AW							
Avances et acomptes		AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT							
	Autres participations	CU	1 386 149	CV						1 386 149	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC							
	Autres titres immobilisés	BD		BE							
	Prêts	BF		BG							
	Autres immobilisations financières *	BH	1 580	BI						1 580	
TOTAL (II)		BJ	1 387 729	BK						1 387 729	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 102 893	BY						1 102 893
		Autres créances (3)	BZ	6 751 231	CA						6 751 231
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	1 700 000	CE					
Disponibilités	CF		1 270 586	CG						1 270 586	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI							
	TOTAL (III)		CJ	10 824 711	CK						10 824 711
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	12 212 440	IA						12 212 440	

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		CENAL	Néant <input type="checkbox"/>	*	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)		DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	721 000	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)		DG		
	Report à nouveau		DH	2 898 718	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(824 463)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	3 125 255	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 100 000	
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR	1 100 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)		DV	4 611 933	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	578 400	
	Dettes fiscales et sociales		DY	630 804	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	2 166 047		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	7 987 185	
	Ecarts de conversion passif *		ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 212 440	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 985 605		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : CENAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	FH	FI	
	services*				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise CENAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 1 100 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 100 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI (1 100 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK (78 270)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 468 551	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 1 293 014	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN (824 463)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 182 636
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 174 969
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 887
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
Désignation de l'entreprise : CENAL												1		2		3		Néant <input type="checkbox"/> *			
INCORP.										TOTAL I		CZ		D8		D9					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF					
CORPORELLES										TOTAL III		LN		LO		LP					
FINANCIÈRES										TOTAL IV		LQ		LR		LS		137 069			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 250 659		ØH		ØJ		137 069			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
										1		2		3		4					
INCORP.										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES										TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES										TOTAL IV		I3		NJ		NK		1 387 729		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		1 387 729		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CENAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévalués dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise CENAL	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	1 100 000	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CENAL		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 580	UV		UW	1 580			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 102 893		1 102 893					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	109 424		109 424				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	6 641 649		6 641 649					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	159		159					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	7 855 705	VU	7 854 125	VV	1 580		
RENVOS	(1)	Montant	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 580			1 580					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	578 400		578 400						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	447 298		447 298					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	183 506		183 506					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 610 353		4 610 353						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 166 047		2 166 047						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	7 987 185	VZ	7 985 605	1 580				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : CENAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31122024			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	504 133	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	8 000		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	512 133		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	- imposées au taux de 0 %							WH		
	- imposées au taux de 19 %							WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	11 306	XA	214 823
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Majoration d'amortissement*										
Avalancement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralisés Revitalisation - (FRR) (44 quinzièmes A)	HT	Entreprises nouvelles 44 scies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tentacles)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexidièmes)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 douzièmes)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quatorzièmes)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (44 quinzièmes)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidièmes)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	582 403			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 652 089
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	1 139 956
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	1 139 956

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CENAL</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>CENAL</u>										Néant <input type="checkbox"/>		*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 723 193		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	175 525		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	2 898 718		Report à nouveau		ZG	2 898 718					
										TOTAL II		ZH	2 898 718
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	11 475					
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 200					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	77 281					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	94 956					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	470					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS					9Z	887					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 357					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 000					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 691					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5,75	%				
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	1			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(1 139 956)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 035 732	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	52139244900018						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

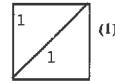
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CENAL		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis	YF
		dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3	OJ
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="2"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="3"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="29998"/>
Total des lignes P1 + P2	P5	<input type="text" value="5"/>	Total des lignes P3 + P4	P6	<input type="text" value="30000"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° B Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
2	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 2 1 3 9 2 4 4 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CENAL

ADRESSE (voie) 6, rue Paul Baudry

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL AIX	N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 6 4 8 6 0 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINÉ	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 7 8 0 5 6 5 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL MERIGNAC 1	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 9 3 7 5 3 5	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL MERIGNAC 2	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 2 8 8 3 6 0 0	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL NARCASTET	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 2 8 3 4 9 2	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL PEYNIER	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 5 3 1 5 0 2	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	CENAL ROUSSET	N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 6 5 8 3 7 4	% de détention	99,99
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL SIX FOURS	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 3 9 3 4 9 1 7	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE PAUL BAUDRY	Code Postal	75008	Commune	PARIS
				Pays	FR		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CENAL

Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL TARBES
N° SIREN (si société établie en France)	528881642	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SCI-ADKT
N° SIREN (si société établie en France)	798455853	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	CENAL BOURG-EN-BRESSE
N° SIREN (si société établie en France)	795082957	% de détention	99,83
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CLEMUM
N° SIREN (si société établie en France)	802705152	% de détention	40
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL SIX FOURS 2
N° SIREN (si société établie en France)	812266849	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI DES PRES
N° SIREN (si société établie en France)	484629134	% de détention	62
Adresse : N°		Voie	CHEMIN DES PRES
Code Postal	77810	Commune	THOMERY
		Pays	FR
Forme juridique	ZZZ	Dénomination	MIDPARC S.A.
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	34
Adresse : N°		Voie	ZONE FRANCHE DE NOUACEUR
Code Postal		Commune	CASABLANCA
		Pays	MA
Forme juridique	SCI	Dénomination	GRJM
N° SIREN (si société établie en France)	823305735	% de détention	36
Adresse : N°	29	Voie	RUE SAINT GUILHEM
Code Postal	34400	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL BRIVE
N° SIREN (si société établie en France)	904704491	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CENAL

Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL AUXERRE
N° SIREN (si société établie en France)	914167333	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CENAL C
N° SIREN (si société établie en France)	952444503	% de détention	100
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	MVH MASCARET
N° SIREN (si société établie en France)	932786098	% de détention	40
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SNC	Dénomination	VPMR
N° SIREN (si société établie en France)	934506445	% de détention	50
Adresse : N°	6	Voie	RUE PAUL BAUDRY
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	NEWAH
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse : N°	22 B	Voie	AMPATSAKANA
Code Postal	10101	Commune	ANTANANARIVO RENIVOHITRA
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	